



Collecte maïs 2024 : VEGA* Maisadour et Agralia s'engagent pour améliorer la rentabilité économique des agriculteurs

Haut-Mauco, le 23 septembre 2024. Malgré les mauvaises conditions météo du printemps, la récolte de maïs s'annonce cette année prometteuse. Débutée à la mi-septembre, elle devrait atteindre un volume total de 530 000 tonnes. Face à l'humidité des maïs attendue à la récolte, générée à la fois par un étalement des semis et une météo pluvieuse en fin d'été, Maisadour met en place un dispositif attractif pour encourager les agriculteurs à déclencher leur récolte. Une précocité aux multiples avantages !



Baisse des frais de séchage : un vrai engagement pour les agriculteurs

Depuis 3 ans, pour favoriser les récoltes précoces sécurisant la qualité du grain, la Coopérative et sa filiale Agralia 1^{er} négoce du Sud-Ouest proposent un tarif de séchage attractif. Le tarif est de 27 € par tonne séchée pour les humidités comprises entre 22% et 32% d'humidité, appelé « plateau d'humidité ». Malgré le contexte inflationniste, VEGA* Maisadour et Agralia proposent un tarif en baisse de 2€ par tonne, par rapport à 2023, soit une diminution de 7% du tarif de séchage.

Ce tarif compétitif, valable jusqu'au 30 octobre, permet d'augmenter la rentabilité économique de la production de maïs des agriculteurs. À partir du 1^{er} novembre, la Coopérative sera contrainte d'augmenter les frais de séchage, en corrélation avec l'augmentation des charges (énergie notamment), mais en restant toujours compétitif.

Une météo 2024 plutôt favorable aux rendements

La météo assez pluvieuse du printemps a étalé et retardé la période de semis. Néanmoins, le climat estival a été profitable à la croissance du maïs qui a pu maintenir son potentiel de rendement.

Débutées à la mi-septembre, les récoltes s'étaleront sur les mois d'octobre et novembre, et pourront aller jusqu'à décembre pour certaines zones tardives. Le pic de collecte est attendu autour de la mi-octobre.

De bons résultats en rendements sont envisagés : le Groupe Maisadour prévoit 530 000 tonnes de maïs récoltés, grâce notamment à de bonnes performances sur les surfaces non irriguées.

Les multiples avantages à récolter tôt

Au-delà des arguments économiques, il est important de récolter tôt, pour des raisons sanitaires et environnementales. Récolter le maïs « tôt » évite en effet les aléas climatiques

(coup de vent, épisode pluvieux automnal), minimise le risque de dégradation du maïs (mycotoxine, datura) et favorise l'implantation de couverts végétaux précoces.

Semer tôt les couverts végétaux : une action majeure en agriculture régénératrice

Face au changement climatique, la Coopérative est fortement engagée en termes d'agriculture régénératrice, comme elle l'a démontré à La Ferme du Futur le 12 septembre dernier. Les couverts végétaux sont une des actions majeures de cette dynamique. **Ils permettent en effet d'enrichir le sol pour la prochaine culture, ce qui diminuera les apports d'engrais azotés** et donc les émissions carbone. Les couverts **produisent également de la biomasse** qui enrichit le sol. Plus les couverts végétaux sont semés tôt ; plus ils se développeront et seront profitables au sol pour le printemps. Enfin le système racinaire des couverts **va améliorer la structure du sol et lui permettre de mieux retenir l'eau.**

Le maïs du Sud-Ouest : une qualité reconnue et attendue

En tant que leader européen sur le maïs à valeur ajoutée, VEGA*Maïsadour s'engage à fournir du maïs de qualité à ses clients industriels. Cette reconnaissance européenne permet à la Coopérative d'avoir une production de maïs à valeur ajoutée conséquente pour ses adhérents (les maïs à amidons spéciaux destinés à l'alimentation humaine par exemple - Chez VEGA* Maïsadour, 1 grain de maïs sur 2 est destiné à l'alimentation humaine !).

Un contrôle systématique contre le datura

La réglementation se durcit sur la quantité d'alcaloïdes (toxiques) de datura dans les grains de maïs. Désormais, la « plante » de datura est également à éviter, et plus uniquement ses graines. En effet, quand la plante entière passe dans la batteuse, ses jus toxiques contaminent les grains de maïs. Les agriculteurs doivent donc bien régler leur machine de récolte pour éviter graines et plantes. Conformément aux exigences et préconisations de la Charte Maïs Classe A, un contrôle systématique de la présence de datura est réalisé à la réception à chaque silo.

Transparence et service : les équipes VEGA* Maïsadour et Agralia aux côtés de ses agriculteurs !

Comme chaque année, **la transparence est de mise sur les frais de séchage** : ils sont mis à disposition des agriculteurs sur les espaces adhérents/clients e-ma et Infolia. Une calculette leur permet de connaître à l'avance leur budget séchage.

Nouveauté 2024 : deux applications sur smartphones ont été lancées à l'occasion de la « Ferme du Futur », **VEGA* Market et Agralia Market**, pour faciliter aux agriculteurs la vente de leur maïs. Cette application permet de dynamiser les offres auprès des agriculteurs, et de gagner en réactivité dans un marché de prix céréales incertain et volatile.

VEGA* MAISADOUR et AGRALIA maintiennent leur service de proximité **avec un dispositif de collecte de 58 sites fixes et de nombreux points mobiles (transbordeurs et vis transgrain)**, renforcés de sites en réciprocité avec les coopératives Euralis et Vivadour. Des moyens logistiques importants sont également mis à disposition des agriculteurs pendant les récoltes.

À PROPOS DU GROUPE COOPÉRATIF MAÏSADOUR

Depuis 1936, Maisadour est une coopérative engagée du Sud-Ouest, labellisée Engagé RSE, qui place l'Homme et le Vivant au centre de ses préoccupations, pour une agriculture, une alimentation et une société durables. Maisadour développe des filières d'excellence répondant aux attentes des consommateurs pour valoriser, en France et dans 50 pays, les productions de ses agriculteurs. « *Chez Maisadour, nous travaillons ensemble au succès de nos adhérents et construisons l'avenir de nos territoires* ». Le Groupe, structuré autour des pôles d'activités agricoles, semences et alimentaires, commercialise des produits gastronomiques sous les marques Delpeyrat et Comtesse du Barry et des volailles Label Rouge sous les marques St SEVER et Marie Hot.

www.maisadour.com

Infos clés

Gouvernance : Daniel Peyraube, Président / Christophe Bonno, Directeur Général
Chiffre d'affaires exercice 2022-2023 : 1,475 milliard d'euros / 5000 agriculteurs et 4300 salariés

CONTACTS PRESSE

AGENCE CORIOLINK

Océane Vilminot - T. 07 84 90 83 16

oceane.vilminot@coriolink.com

Sarah Ezzine - T. 07 84 90 83 15

sarah.ezzine@coriolink.com

MAÏSADOUR

Aurélie Zimmermann - T. 06 08 92 92 52

a.zimmermann@maisadour.com

Nina Bernadet - T. 07 89 39 60 46

n.bernadet@maisadour.com